

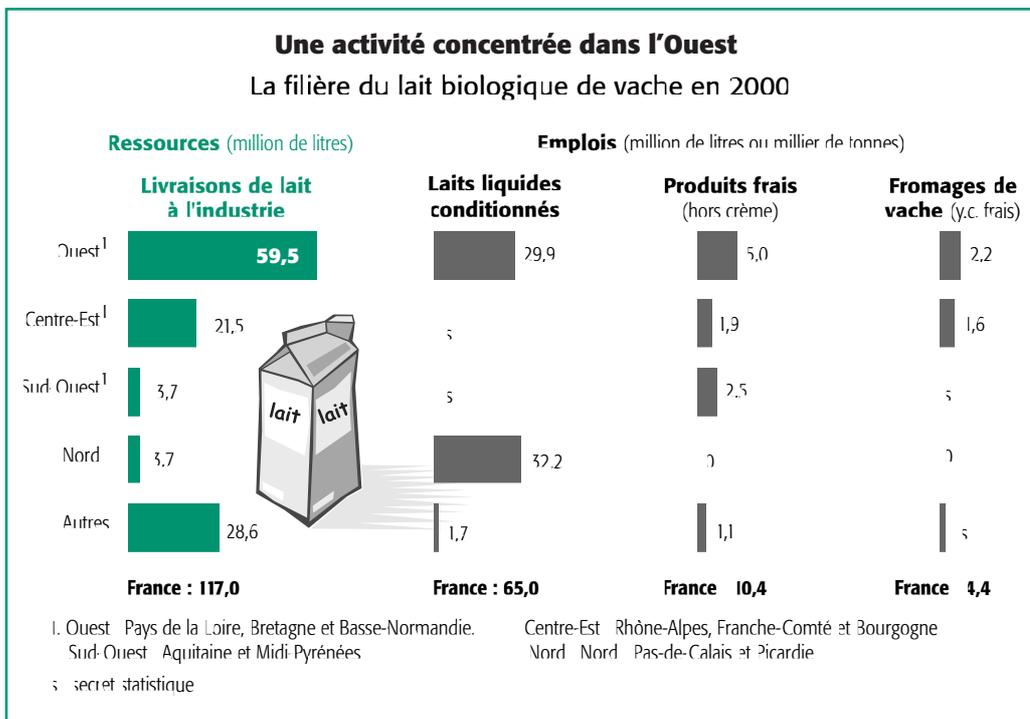
121 millions de litres de lait bio en 2000

Le lait biologique représente 0,5 % de la collecte laitière française en 2000.

Cette production est toujours insuffisante pour répondre à la demande. Plus de 120 laiteries de toutes tailles opèrent dans la filière bio.

Elle demeure modeste, mais elle se développe. En 2000, la collecte de lait biologique de l'industrie laitière atteint 121 millions de litres soit 0,5 % de l'ensemble de la collecte laitière. Assurée par 122 établissements représentant 937 producteurs, elle se compose de 117 millions de litres de lait de vache, 3 de lait de brebis, et un million de litres de lait de chèvre. Quelques millions de litres supplémentaires de lait bio

sont également commercialisés directement par les éleveurs ou par des distributeurs spécialisés. La collecte de lait bio, qui n'était que de 55 millions de litres en 1998, a plus que doublé en deux ans. Mais sa progression semble s'être ralentie depuis 1999, en raison des difficultés de mise en place des nouveaux dispositifs d'aide à l'agriculture biologique. La collecte de lait biologique alimente en priorité la fabrication des laits liquides conditionnés. L'industrie laitière en produit 65 millions de litres en 2000, contre 51 en 1999 et seulement 29 millions en 1998. Ils constituent désormais près de 2 % de l'ensemble des laits conditionnés contre moins de 1 % en 1998. L'industrie élabore aussi des produits frais tels que yaourts, laits fermentés, desserts lactés. La multiplication des nouveautés lui a permis de doubler sa production en deux ans, pour atteindre 10 500 tonnes en 2000. La fabrication de beurre bio progresse plus vite encore, car elle passe de 730 à 1 850 tonnes sur la même période. Le poids des fromages bio de vache est plus limité, surtout si on le compare à ce qu'il est au Danemark ou en Autriche. Les fromages affinés français ne constituent que 0,2 % de l'ensemble des fabrications avec



Source : Agreste - Enquête annuelle laitière 2000



> 2 350 tonnes élaborées en 2000. Il existe toutefois du comté, de l'emmental, du reblochon, du camembert et du roquefort biologiques, ainsi qu'un peu de fromages de chèvre. La production de fromages frais est plus dynamique, passant de 500 tonnes en 1998 à 2 060 en 2000. Elle représente désormais 0,4 % des fabrications.

122 laiteries

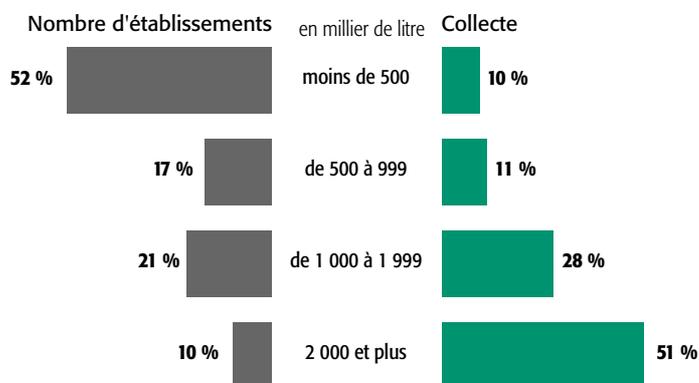
La filière du lait biologique de vache ne compte que 112 laiteries soit 10 % des établissements collectant du lait. Dix autres laiteries achètent du lait biologique de chèvre ou de brebis. La collecte du lait bio de vache est effectuée à près de 80 % par 35 établissements, qui traitent tous plus d'un million de litres de lait par an. Onze laiteries dépassent même les deux millions de litres et cumu-

19 laiteries ne collectent que du lait bio de vache

lent la moitié du lait bio. La filière est composée d'établissements bien distincts. Certains se consacrent exclusivement au lait bio.

La moitié de la collecte pour 10 % des laiteries

Répartition des laiteries selon la collecte de lait bio de vache



Source : Agreste - Enquête annuelle laitière 2000

Dix-neuf laiteries ne collectent ainsi que du lait bio de vache. Mais 58 établissements n'atteignent pas 1 % de leur collecte avec le lait bio, et 20 autres pas 5 % de leur volume avec ce lait. Le degré de spécialisation des laiteries est sans rapport avec leur taille. Certains établissements spécialisés sont, pour la filière, de grosses laiteries. D'autres ne collectent pas 300 000 litres dans l'année. Même diversité pour les établissements non spécialisés. Certaines laiteries de la filière bio collectent, tous laits confondus,

plus de 300 millions de litres par an. Mais d'autres, qui ne font qu'une faible part de leur activité dans le bio, ne recueillent que quelques centaines de milliers de litres de lait dans l'année. Les plus grosses unités de la filière bio appartiennent à des grands groupes laitiers industriels nationaux qui se diversifient, tel Lactalis. Elles peuvent aussi faire partie de groupements d'intérêt économique (GIE) qui collectent du lait bio dans toute la France, comme Biolait. Dans le cas de ce GIE, le lait bio est payé au même prix dans toutes les régions. Les laiteries bio les plus nombreuses sont toutefois des entreprises d'envergure régionale, coopératives ou entreprises privées, qui transforment généralement de faibles volumes.

Le Grand Ouest : premier pôle de production

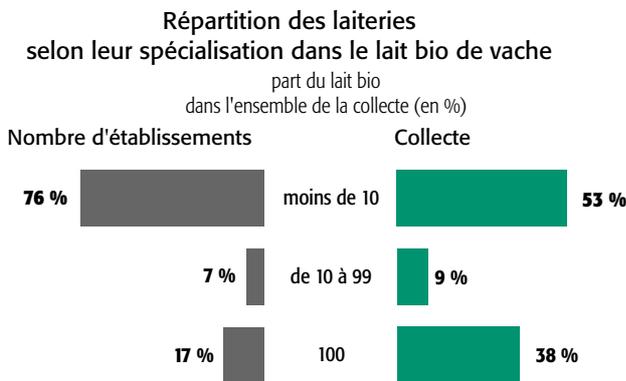
La moitié du lait biologique de vache provient du Grand Ouest. Les éleveurs bretons en fournissent 19 %, ceux des Pays de la Loire 17 %, et les producteurs de Basse-Normandie 14 %. Les régions Franche-Comté et Lorraine, avec respectivement 14 et 12 % des livraisons à l'industrie, sont aussi de grosses régions pour le lait biologique. >

En 2000, le lait bio de vache représente au plus 1,4 % des livraisons laitières régionales

| | Nombre de producteurs | Livraisons de lait à l'industrie (millier de litres) | | Part du lait bio (en %) |
|----------------------|-----------------------|--|-------------------|-------------------------|
| | | Lait bio | Tous laits | |
| Franche-Comté | 106 | 15 919 | 1 098 752 | 1,4 |
| Lorraine | 90 | 13 644 | 1 211 334 | 1,1 |
| Alsace | 17 | 2 895 | 280 207 | 1,0 |
| Centre | 12 | 4 205 | 444 475 | 0,9 |
| Basse-Normandie | 130 | 16 076 | 2 486 158 | 0,6 |
| Pays de la Loire | 178 | 20 636 | 3 295 814 | 0,6 |
| Bretagne | 133 | 22 811 | 4 711 710 | 0,5 |
| Rhône-Alpes | 46 | 5 099 | 1 420 594 | 0,4 |
| Midi-Pyrénées | 30 | 3 006 | 916 186 | 0,3 |
| Auvergne | 34 | 2 859 | 1 075 370 | 0,3 |
| Nord - Pas-de-Calais | 19 | 2 749 | 1 223 832 | 0,2 |
| Autres régions | 65 | 7 118 | 4 460 201 | 0,2 |
| Ensemble | 860 | 117 017 | 22 624 633 | 0,5 |

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière 2000

Les laiteries exclusivement bio collectent 38 % du lait de vache



Source : Agreste - Enquête annuelle laitière 2000

> La Franche-Comté, où le lait bio représente 1,4 % des livraisons à l'industrie contre 0,5 % en moyenne nationale, est la région la plus spécialisée dans la filière biologique. Le lait bio y est souvent traité dans de petites laiteries qui utilisent exclusivement ce type de lait. Les 3 millions de litres de lait biologique de brebis sont pour l'essentiel produits par des éleveurs de l'Aveyron et de la Lozère. La production de lait bio de chèvre est plus dispersée sur le territoire, et provient principalement des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et de la Drôme.

Une production insuffisante

L'essor de la production de lait biologique, qui a permis de doubler la collecte en deux ans, n'est pas suffisant pour répondre à la demande des consommateurs. Elle contraint les industriels à s'approvisionner à l'étranger. Les importations de lait bio se seraient ainsi élevées à 23 millions de litres en 1999, selon l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (Onilait), soit près du quart de la production française. Le lait biologique est pourtant mieux payé aux éleveurs que le lait conventionnel. La plus-value s'élevait à environ 45 centimes par litre en 1999 selon l'Onilait. Mais les récentes crises de la

« vache folle », du « poulet à la dioxine » ou encore de la fièvre aphteuse ont développé un engouement sans précédent pour les produits bio. La production laitière n'est pas la seule à ne pas être suffisamment importante pour répondre aux besoins des consommateurs français. L'agriculture française ne dispose que de 9 % des surfaces communautaires conduites selon le mode de production biologique. Elle arrive, chez les Quinze, en cinquième

position derrière l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne. Face à cette situation de pénurie, un plan pluriannuel 1997-2005 de développement a été mis en place. Il prévoit, d'ici l'horizon 2005, d'atteindre 25 000 exploitations et un million d'hectares en agriculture biologique. Le recensement agricole de l'année 2000 comptabilise 7 000 exploitations bio en activité, dont

23 millions de litres de lait bio ont été importés en 1999 pour répondre à la demande

près de 1 300 produisant du lait ou des produits laitiers. Plus de 1 900 autres exploitations sont aussi en phase de conversion, dont près de 350 sur les produits laitiers. La production laitière biologique est aujourd'hui aidée par l'Onilait. L'Office octroie une aide forfaitaire de 10 000 francs aux éleveurs laitiers qui convertissent leur exploitation vers la production biologique. Cette opération, qui >

Le poids de la production laitière biologique

| | Établissements | | Quantités de produits bio | | | Part des produits bio | |
|---|----------------|-----------|----------------------------|----------------------------------|------------------------|-----------------------|------------|
| | 1998 | 2000 | 1998 2000 (en tonne) | Variation 2000/1998 (en %) | 1998 2000 (en %) | | |
| Collecte (millier de litres) | | | | | | | |
| Lait de vache | 61 | 112 | 54 278 | 117 017 | + 116 | 0,2 | 0,5 |
| Lait de chèvre | 3 | 6 | 101 | 987 | + 873 | ε | 0,3 |
| Lait de brebis | 5 | 9 | 1 045 | 2 980 | + 185 | 0,5 | 1,3 |
| Fabrications | | | | | | | |
| Laits liquides conditionnés (millier de litres) | 10 | 17 | 29 148 | 65 040 | + 123 | 0,7 | 1,7 |
| Crème conditionnée | 13 | 15 | 406 | 774 | + 91 | 0,1 | 0,3 |
| Produits laitiers frais (hors crème) | 15 | 24 | 5 450 | 10 447 | + 92 | 0,3 | 0,6 |
| Beurre | 12 | 16 | 734 | 1 854 | + 153 | 0,2 | 0,5 |
| Fromages frais de vache | 14 | 20 | 504 | 2 065 | + 310 | 0,1 | 0,4 |
| Fromages affinés de vache | 31 | 44 | 1 711 | 2 353 | + 38 | 0,2 | 0,2 |
| Fromages de chèvre | 3 | 9 | 5 | 31 | + 471 | ε | ε |
| Fromages de brebis | 5 | 8 | 212 | 360 | + 70 | 0,5 | 0,7 |
| Poudre de lait | 3 | 4 | 265 | 566 | + 114 | ε | 0,1 |
| Ensemble des fabrications | 61 | 96 | /// | /// | /// | /// | /// |

Source : Agreste - Enquêtes annuelles laitières 1998 et 2000

Pour en savoir plus...

■ « Lait et produits laitiers en 2000 », *Agreste-Chiffres et données*, à paraître à l'automne 2001

et le site Internet du Scees : agreste.agriculture.gouv.fr

> porte sur les terres et les animaux, prend le plus souvent deux années. Les producteurs sont également soutenus par les laiteries qui sont tributaires de leurs fournisseurs. Les relations entre les acteurs d'une filière sont en effet différentes en production biologique. Le soutien des laiteries est d'abord financier et prend la forme d'une prime qui s'ajoute au prix de base du lait standard. S'y rajoute quelquefois une prime d'arrivée. La laiterie peut aussi s'engager également dans la formation et le conseil.

Michel Bouesse, Nadine Fustec et Bernard Pous

Scees - Bureau des statistiques de production industrielle

Méthodologie

■ Le Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche effectue chaque année une enquête auprès des laiteries. Elle concerne les établissements transformateurs de lait et ceux qui le collectent sans activité de transformation. Elle permet de mesurer la collecte de lait par les laiteries ainsi que les fabrications à base de produits laitiers, laits liquides ou en poudre, beurre, yaourts, crèmes et fromages dans une nomenclature très détaillée.

■ Après une première expérience en 1998, poursuivie par l'Onilait en 1999, l'enquête annuelle laitière a été complétée à partir de 2000 par un volet spécifique sur les produits

laitiers biologiques. Des questions sont posées aux laiteries sur leurs quantités de lait bio collecté et les produits fabriqués par famille de produits : laits liquides conditionnés, produits frais tels que yaourts, crème conditionnée, beurre et fromages de vache, chèvre et brebis. De plus à compter de 2000, l'enquête peut donner l'origine géographique des producteurs de lait bio livré aux laiteries contrairement à 1998 où seule la répartition géographique du siège de l'établissement pouvait être connue.

■ Les résultats présentés ici ont été collectés par voie postale au premier semestre 2001.

Qu'est-ce qu'un produit laitier biologique ?

■ C'est un produit laitier détenant la certification « produit issu de l'agriculture biologique ». Elle est délivrée par un organisme certificateur agréé en application du cahier des charges du mode de production biologique du lait et des produits laitiers des espèces bovine, ovine et caprine. Chez les Quinze, les conditions de la production laitière biologique sont encadrées par le règlement du Conseil N° 1804/1999 du 19 juillet 1999 (JOCE L 622 du 24/08/1999) qui traite des productions animales biologiques. Il est entré en application le 24 août 2000. Ce texte complète le règlement (CEE) n° 2092/91. La France a de plus élaboré un cahier des charges complétant ce règlement et prévoyant certaines dispositions plus strictes. Les importations de produits laitiers de l'Union ont droit à

l'appellation agriculture biologique. Il en est de même de celles de pays tiers qui appliquent des règles en matière de production et de contrôle reconnues équivalentes par la Commission.

■ Le logo « AB », qui peut être vert ou noir, ne peut être apposé que sur un produit dont plus de 95 % des ingrédients sont bio. Les matières agricoles sont les seules prises en compte dans ce calcul à l'exclusion des éléments neutres comme l'eau et le sel. On ne peut utiliser le logo sur un produit contenant de 70 à 95 % d'ingrédients bio. La mention autorisée est alors « produit issu de l'agriculture biologique » avec le pourcentage total d'ingrédients bio utilisés. En deçà du seuil de 70 %, toute allégation bio est exclue. Dans un produit, un ingrédient doit

obligatoirement être bio ou non bio. Les mélanges sont interdits. Depuis le mois d'avril 2000, il existe aussi un logo européen qui reprend le même seuil de 95 %, et peut être apposé sur les produits provenant de l'Union européenne

■ Pour être commercialisé, tout produit dit « issu de l'agriculture biologique » doit être contrôlé par l'un des six organismes agréés en France : Ecocert, Qualité France, Ulase, Agrocet, Certipaq ou Aclave. Le contrôle fait l'objet d'un contrat qui décrit l'unité de transformation ou de conditionnement, et détermine la tenue d'une comptabilité permettant de vérifier la conformité des matières achetées ou commercialisables. Les importateurs de produits bio sont également contrôlés par ces organismes.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agreste : la statistique agricole

Direction des affaires financières. SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directeur de la publication : José Rey ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier ■ Composition : Scees

■ Impression : Imprimerie Médous, Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 16 F ■ © Agreste 2001